



3. Les indemnités journalières fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel ainsi que les frais de voyage des délégués en provenance de Berne seront imputés au crédit "dédommagement" des offices dans lesquels les délégués.

**OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, Paris, les 4 et 5 juin 1991**

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique du

27 MAI 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. Il est pris note de la proposition ci-dessus qui servira de lignes directrices à la délégation suisse participant à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, les 4 et 5 juin 1991 à Paris.
2. La conduite de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du DFEP, ainsi qu'au Conseiller fédéral René Felber, Chef du DFAE. Ils seront appuyés par le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures Franz Blankart.

La délégation se composera en outre des personnes suivantes :

- M. Rolf Jeker, Directeur suppléant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Daniel Kaeser, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
- M. Alexis Lautenberg, Chef du Service économique et financier, DFAE
- M. Luzius Wasescha, Chef de la Division du commerce mondial - GATT, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Harold Stingelin, Chef du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Patrick Leduc, Chef adjoint du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Eric Roethlisberger, Chef de la délégation suisse près l'OCDE à Paris, avec l'aide de ses collaborateurs participera également à la Conférence ministérielle.

Pr. No.	Objet	Pr. No.	Objet
X	EDA	8	—
X	SDI	9	—
	SPD		
	EMG		
X	SPD	9	—
X	EVD	10	—
	EVED		
	EK		
X	EPR	2	—
X	Fa.Dn	2	—



3. Les indemnités journalières fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel ainsi que les frais de voyage des délégués en provenance de Berne seront imputés au crédit "dédommagements" des offices dont relèvent les délégués.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire :

OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,  
 Paris, les 4 et 5 juin 1991

## I. Objet

Le Conseil de l'OCDE tiendra sa réunion annuelle au niveau des ministres au siège de l'Organisation à Paris les 4 et 5 juin 1991. La Conférence sera présidée par les Pays-Bas. La délégation suisse sera conduite par le Conseiller fédéral Deimura, Chef du DFEP, ainsi que par le Conseiller fédéral Peiber, Chef du DFAH. Elle comportera également le Secrétaire d'Etat Blacket et quelques hauts fonctionnaires.

Les thèmes qui figurent à l'ordre du jour sont les politiques macroéconomiques, les réformes structurelles (y compris le système commercial multilatéral et les négociations d'Uruguay, l'environnement, les ressources humaines et les migrations) ainsi que les relations avec les pays non membres.

Comme de coutume, la Mini-réunion de l'OCDE aura lieu quelques semaines avant la réunion des Sept du Sommet de Londres fixée du 15 au 17 juillet prochain.

Protokollauszug an:  
 ohne /  mit Beilage

z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	8	—
	X	EDI	9	—
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	9	—
X		EVD	10	—
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	—
	X	Fin.Del.	2	—



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 27 mai 1991

**Au Conseil fédéral**

**OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,  
 Paris, les 4 et 5 juin 1991**

---

**1. En bref**

Le Conseil de l'OCDE tiendra sa réunion annuelle au niveau des ministres au siège de l'Organisation à Paris les 4 et 5 juin 1991. La Conférence sera présidée par les Pays-Bas. La délégation suisse sera conduite par le Conseiller fédéral Delamuraz, Chef du DFEP, ainsi que par le Conseiller fédéral Felber, Chef du DFAE. Elle comportera également le Secrétaire d'Etat Blankart et quelques hauts fonctionnaires.

Les thèmes qui figurent à l'ordre du jour sont les politiques macroéconomiques, les réformes structurelles (y compris le système commercial multilatéral et les négociations d'Uruguay, l'environnement, les ressources humaines et les migrations) ainsi que les relations avec les pays non membres.

Comme de coutume, la Ministérielle de l'OCDE aura lieu quelques semaines avant la réunion des Sept du Sommet de Londres fixée du 15 au 17 juillet prochain.

**2. Les politiques macroéconomiques**

Si la croissance s'est nettement ralentie au cours de l'année écoulée et que ce ralentissement s'est encore accentué sous l'effet de la forte hausse momentanée des prix du pétrole et de la nette dégradation de la confiance entraînée par la crise du Golfe, l'inflation a pu être contenue dans certains pays, dont plusieurs se trouvent actuellement en récession. La caractéristique commune de cette catégorie est une aggravation du chômage et la diminution des taux d'intérêt suite à une contraction de la demande de crédit ou consécutive à un assouplissement des politiques monétaires. C'est le cas notamment des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et de la France. Dans d'autres pays par contre, les taux d'intérêt atteignent toujours des niveaux élevés. C'est le cas par exemple du Japon, de l'Allemagne et

de la Suisse. Les ministres seront en face d'une situation économique marquée par des décalages conjoncturels et où les débats pourraient se concentrer sur l'orientation des politiques monétaires. Dans ce contexte, les pays en récession pourraient se prononcer en faveur d'un assouplissement des politiques monétaires alors que les pays sensibles aux risques d'inflation plaideront plutôt en faveur du maintien de conditions monétaires restrictives. La politique budgétaire ne saurait en aucun cas s'écarter des objectifs budgétaires structurels à moyen terme qui ne sont de loin pas atteints. Le recours à ses instruments est d'autant moins adéquat, que les appels à l'épargne, venant tant des pays de l'OCDE que de pays en-dehors de la zone, se multiplieront selon toute vraisemblance à moyen terme, car à mesure que les économies de l'OCDE se redressent, la demande d'investissement reprendra de la vigueur. A ceci s'ajoutent les besoins croissants en matière de retraites, d'environnement et d'infrastructure, les besoins pour la reconstruction des économies des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que du Golfe. Face à cette demande accrue de capitaux, l'offre d'épargne en provenance des économies dynamiques d'Asie pourrait diminuer du fait de l'augmentation de leur propre taux d'investissement dans l'infrastructure locale. Dans ces conditions, la Suisse mettra l'accent sur l'importance des politiques structurelles qui, au même titre que les politiques monétaires et les politiques budgétaires, doivent définitivement faire partie intégrante de toute politique macroéconomique. Elle s'engagera pour un ensemble approprié de politiques structurelles dont le but sera d'encourager, sur un plan mondial, la compétitivité, la promotion de la formation et de la diffusion des technologies, la capacité d'adaptation et l'efficacité des économies et où la restauration et le renforcement du système commercial multilatéral figurent au premier rang des priorités.

### **3. Les priorités structurelles**

#### **3.1. Les négociations d'Uruguay et le système commercial multilatéral**

Les négociations d'Uruguay n'ont pas pu être conclues en décembre dernier à Bruxelles comme prévu, non seulement à cause des divergences de vues sur l'agriculture, mais parce que dans d'autres dossiers également toute une série de sujets n'étaient pas mûrs pour faire l'objet d'une décision des ministres. Or, les négociations d'Uruguay visent le renforcement et la restauration du système commercial multilatéral et leur objectif va, de ce fait, bien au-delà des seules négociations agricoles qui ne constituent qu'un domaine isolé à côté des quatorze autres sujets. Pour la Suisse, dont l'économie vise depuis tout temps sa pleine intégration dans l'économie mondiale, un résultat ambitieux du Round est d'autant plus nécessaire et vital qu'il devrait permettre de canaliser les efforts de concentration sur le plan régional - en Europe, dans les Amériques et dans la région du Pacifique - vers plus d'ouverture sur le monde. A ce titre, il importe de concentrer les efforts en vue d'une restauration et d'un renforcement substantiels des règles du GATT, essentiellement dans les domaines de l'agriculture, des sauvegardes, des subventions industrielles et du lien entre le système multilatéral et le régionalisme (article XXIV). Il s'agit de mettre à la disposition des opérateurs économiques des conditions-cadres dont ils ont besoin pour faciliter le processus d'intégration mondiale des économies, ce qui exige, sans plus tarder, l'introduction, dans le GATT, des nouveaux sujets (services, propriété intellectuelle et investissements). Les problèmes et divergences les plus importants se situent aussi bien entre pays de la zone OCDE qu'entre pays industrialisés et pays en développement. La Ministérielle de l'OCDE représente une bonne occasion, pour les pays de la zone, d'affirmer leur volonté et leur capacité de surmonter les difficultés intra-zone et de donner ainsi un sérieux coup de fouet à la négociation. La Suisse saisira pleinement cette occasion.

### 3.2. Crédits à l'exportation et aide liée

En matière de crédits à l'exportation et d'aide liée, des divergences de vues prévalent au sein de l'OCDE entre les participants à l'Arrangement (Consensus) et le Groupe de travail du Comité d'aide au développement (CAD) sur les aspects financiers de l'aide au développement. Des négociations sont en cours dans le cadre de ces deux groupes sur un nouveau paquet de mesures visant à lutter contre les distorsions sur le commerce international provoquées par certaines formes d'aide. La Suisse serait prête à se joindre à un consensus qui augmenterait la discipline en la matière et qui représenterait un résultat équilibré du point de vue de tous les pays participants.

### 3.3. Investissements

La déclaration de 1976 sur l'investissement international et des entreprises multinationales sera renforcée. Les modifications porteront sur les principes directeurs, les règles en matière d'obligations contradictoires et sur l'instrument relatif au traitement national. A propos de ce dernier, il ne semble pas possible, contrairement à l'objectif initial soutenu notamment activement par la Suisse, que l'instrument relatif au traitement national devienne juridiquement contraignant. Il conservera donc sa nature de recommandation. La Suisse s'engagera à ce que l'OCDE poursuive ses travaux pour renforcer le système multilatéral des investissements.

### 3.4. Technologie et économie

Les résultats du programme technologie/économie (TEP), dont le lancement a été approuvé par les ministres en 1988, mettent en lumière que le développement technologique est souvent considéré comme relevant du domaine des secteurs publics alors qu'un rôle crucial et central dans le développement technologique revient en fait à l'entreprise privée. Les ministres seront invités à rappeler qu'il incombe aux gouvernements de ne pas se substituer aux acteurs privés mais de créer un environnement institutionnel favorable au développement technologique. Le renforcement du potentiel d'innovation exige le soutien des activités de recherche fondamentales et la diffusion de la technologie dans l'économie et la société. Ainsi le public sera plus conscient de l'impact du changement technologique en termes d'efficacité économique et réceptif à ce changement. Le développement de la concurrence mondiale et l'internationalisation de la science et de la technologie risquent d'intensifier les frictions entre pays. Le besoin d'une approche multilatérale est devenu d'autant plus pressant. A cet égard, l'OCDE est le forum prédestiné. La Suisse se prononcera sans réserve en faveur du traitement à l'OCDE des questions relatives aux politiques gouvernementales en matière de technologie. Les recommandations des experts de l'OCDE se recouvrent largement avec la politique suivie jusqu'à ce jour par la Suisse. La Suisse soulignera l'importance de la propriété intellectuelle qui est l'un des moyens essentiels pour promouvoir le développement technologique dans les économies de marché de type OCDE. Cet aspect a d'ailleurs été quelque peu négligé dans le rapport aux ministres. Elle prendra par contre une position prudente face aux recommandations qui concernent un engagement accru des gouvernements de la zone OCDE en faveur du subventionnement de la recherche fondamentale et elle se basera sur l'expérience des entreprises suisses dont les résultats en matière technologique ont été largement acquis sans subventionnement de la part des autorités. Fortement intégrée dans l'économie mondiale, elle s'engagera en faveur d'une coopération accrue qui ne devrait pas se limiter aux seuls pays de l'OCDE mais englober aussi les économies dynamiques se situant ailleurs dans le monde. Elle s'opposera à toute

tendance protectionniste et à toute mesure incompatible avec l'esprit de liberté qui doit régner à l'OCDE.

### **3.5. Migrations**

Le phénomène des migrations n'est nullement nouveau à l'OCDE puisque celle-ci s'en occupe depuis fort longtemps. Toutefois, il prend une dimension nouvelle avec les mutations profondes intervenues en Europe de l'Est. D'où l'importance de renforcer la coopération et la coordination entre les pays de destination, c'est-à-dire du sein de l'OCDE. La Suisse s'efforcera à ce que l'OCDE traite de ce problème selon une approche non limitée à l'Europe car les mouvements migratoires concernent aussi largement les flux Sud - Nord. Elle plaidera pour la recherche de solutions adaptées à la nature spécifique de ces mouvements migratoires.

### **3.6. Subventions industrielles**

Plusieurs rapports et études de l'OCDE ont clairement démontré que les subventions industrielles retardent l'ajustement structurel et qu'elles créent des distorsions dans les conditions de concurrence. La Suisse se prononcera contre toute substitution de l'Etat à l'action des opérateurs de l'économie privée par le truchement du subventionnement et elle se basera sur les expériences de ses propres entreprises à ce sujet, même si ce point de vue n'est pas partagé par certains pays, notamment européens. Elle s'engagera fermement afin que l'OCDE renforce son rôle de surveillance du subventionnement industriel.

### **3.7. Echanges et environnement**

Les interrelations entre les échanges et l'environnement ont pris une dimension centrale dans les activités de l'OCDE. Les travaux conjoints des Comités des échanges et de l'environnement sont bien partis et ils devraient aboutir à l'élaboration d'un certain nombre de principes à adopter par les gouvernements de la zone OCDE pour intégrer les politiques d'environnement et les politiques commerciales. Jusqu'à ce jour, les travaux ont montré que les politiques environnementales et les politiques des échanges ne sont pas nécessairement et dans tous les domaines antinomiques ou conflictuelles. Toutefois, les travaux devront encore être approfondis par la suite. La Suisse mettra l'accent sur la méthode à adopter pour parvenir à une approche cohérente des interconnexions entre les échanges et l'environnement. Elle soutiendra pleinement la coopération dans le cadre de l'OCDE et elle mettra en évidence le rôle utile de l'OCDE dans la perspective des négociations futures du GATT dans ce domaine.

### **3.8. Agriculture et développement rural**

Le rapport de l'OCDE sur le suivi des politiques agricoles montre sans ambiguïté que les pays de la zone OCDE n'ont pas encore vu les changements dans leurs législations provoquer de baisse dans le subventionnement agricole. La Suisse, comme la plupart des autres pays, n'échappe pas à ce constat des experts de l'OCDE. La Suisse confirmera la nécessité de réformer les politiques agricoles. Elle soulignera son attachement au concept de la multifonctionnalité de l'agriculture. La question générale du développement rural est maintenant reconnue par tous les pays membres de l'OCDE. La Suisse soutient sans réserve

les travaux en la matière qui portent non seulement sur l'agriculture mais sur tous les secteurs susceptibles de redynamiser les zones non urbaines.

#### 4. Pays non membres

La coopération au développement paraît cette année moins au centre des préoccupations de la Ministérielle. Ceci est dû au fait que d'autres dossiers ont gagné en actualité cette année, à savoir le dialogue avec les économies dynamiques d'Asie (EDAs) et le rapprochement de l'OCDE par certains pays d'Europe centrale. Pour ces derniers, la Ministérielle devrait lancer un programme de coopération intensive destiné à faciliter l'adhésion ultérieure de la Hongrie, la Pologne et la République fédérative tchèque et slovaque. Les autres pays de l'Est et l'Union soviétique continueront à bénéficier des activités du Centre de l'OCDE pour les économies en transition vers l'économie de marché. La Suisse s'est engagée à ce que la concertation de l'aide à l'URSS ait lieu à l'OCDE. Le soutien aux réformes en URSS sera d'ailleurs un fait important du Sommet des 7 à Londres en juillet. Parmi les candidats potentiels à moyen terme en vue d'une adhésion à l'OCDE, il convient de mentionner la Corée et le Mexique. La Suisse a une attitude d'ouverture compte tenu du fait que l'OCDE est par nature celle des organisations internationales qui regroupe les économies développées à économie de marché et ce sur une base non limitée à une région spécifique. La Suisse s'engagera de manière à ce que l'OCDE développe une stratégie d'ensemble face aux pays non membres et plus particulièrement face à ceux qui sont intéressés à un rapprochement de l'OCDE voire à une adhésion à celle-ci. Il va de soi que l'appartenance à l'OCDE stipule l'abandon de tout autre groupement tel que le Groupe des 77.

\* \* \*

Nous vous proposons d'approuver la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

*de la main*

Annexe : Projet de décision

Pour co-rapport à : - DFAE  
- DFF  
- DFI

Extrait du procès-verbal à : - DFAE 6  
- DFF 9  
- DFI 9  
- DFEP 10 (Secrétariat général 5)

**OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, Paris, les 4 et 5 juin 1991**

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique du 27 mai 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. Il est pris note de la proposition ci-dessus qui servira de lignes directrices à la délégation suisse participant à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, les 4 et 5 juin 1991 à Paris.
2. La conduite de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du DFEP, ainsi qu'au Conseiller fédéral René Felber, Chef du DFAE. Ils seront appuyés par le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures Franz Blankart.

La délégation se composera en outre des personnes suivantes :

- M. Rolf Jeker, Directeur suppléant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
  - M. Daniel Kaeser, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
  - M. Alexis Lautenberg, Chef du Service économique et financier, DFAE
  - M. Luzius Wasescha, Chef de la Division du commerce mondial - GATT, Office fédéral des affaires économiques extérieures
  - M. Harold Stingelin, Chef du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
  - M. Patrick Leduc, Chef adjoint du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
  - M. Eric Roethlisberger, Chef de la délégation suisse près l'OCDE à Paris, avec l'aide de ses collaborateurs participera également à la Conférence ministérielle.
3. Les indemnités journalières fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel ainsi que les frais de voyage des délégués en provenance de Berne seront imputés au crédit "dédommagements" des offices dont relèvent les délégués.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire :



Communiqué de presseRéunion ministérielle de l'OCDE

Le Conseil de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) tiendra sa réunion annuelle au niveau des ministres les 4 et 5 juin 1991 sous la présidence des Pays-Bas au siège de l'Organisation à Paris. La délégation suisse sera conduite par le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), ainsi que par le Conseiller fédéral René Felber, Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Elle sera également composée par le Secrétaire d'Etat Franz Blankart, directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, et d'autres hauts fonctionnaires de l'Administration fédérale.

La coordination des politiques macroéconomiques, l'orientation des politiques structurelles ainsi que les relations avec les pays non membres de l'OCDE constituent les trois thèmes centraux de la Conférence.

Au chapitre des politiques structurelles, les ministres des vingt-quatre pays membres de l'OCDE traiteront notamment du renforcement du système commercial multilatéral dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT et des flux migratoires. Un résultat substantiel des négociations du cycle d'Uruguay est l'objectif prioritaire dans l'ordre du jour économique international. Le phénomène des migrations prend une dimension nouvelle avec les mutations profondes intervenues en Europe de l'Est. La Suisse s'efforcera à ce que l'OCDE traite de ce problème selon une approche globale et non limitée sur le plan régional, car les mouvements migratoires concernent aussi les flux Sud - Nord.

Le dialogue entre l'OCDE et certains pays non membres s'est intensifié. Les ministres feront le point sur l'état des travaux et les stratégies de coopération au sein de l'OCDE. Leur examen portera en particulier sur les relations entre l'OCDE et les nouvelles économies dynamiques d'Asie et d'Amérique latine, ainsi qu'avec les pays d'Europe centrale et orientale en transition. La Ministérielle devrait créer le cadre propice à une coopération renforcée entre l'OCDE et la Hongrie, la Pologne et la République fédérative tchèque et slovaque.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Service de presse et d'information

Deutscher Text siehe Rückseite

PressemitteilungMinistertagung der OECD

Der Ministerrat der OECD (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) wird am 4. und 5. Juni 1991 in Paris unter dem Vorsitz der Niederlande tagen. Die schweizerische Delegation steht unter der Leitung der Bundesräte Jean-Pascal Delamuraz, Vorsteher des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartementes (EVD), und René Felber, Vorsteher des Eidgenössischen Departementes für auswärtige Angelegenheiten (EDA). Ihr gehören Staatssekretär Franz Blankart, Direktor des Bundesamtes für Aussenwirtschaft und weitere hohe Beamte der Bundesverwaltung an.

Die Abstimmung der Wirtschaftspolitiken, die Ausrichtung der Strukturanpassungspolitik und die Beziehungen zu den Nicht-Mitgliedstaaten der OECD bilden die drei zentralen Themen der Tagung.

Im Bereich der Strukturanpassungspolitik werden sich die Minister der 24 Mitgliedstaaten der OECD namentlich mit der Stärkung des multilateralen Handelssystems im Rahmen der Uruguay-Runde des GATT sowie mit den Wanderungsbewegungen befassen. Ein substantielles Ergebnis der Verhandlungen der Uruguay-Runde bildet die vorrangige Zielsetzung im internationalen Wirtschaftsgeschehen. Das Phänomen der Migrationen nimmt angesichts der tiefgehenden Veränderungen in Osteuropa neue Dimensionen an. Die Schweiz wird bestrebt sein, die Behandlung dieses Themenkreises im Rahmen der OECD nicht auf eine regionale Ebene zu beschränken, sondern auch Wanderungsbewegungen von Süd nach Nord einzubeziehen.

In Bezug auf den Dialog zwischen der OECD und Nicht-Mitgliedstaaten, werden die Minister eine Lagebeurteilung über den Stand der Arbeiten und die Zusammenarbeitsstrategien vornehmen. Besondere Aufmerksamkeit gilt den dynamischen Volkswirtschaften Asiens und Südamerikas sowie den im Umbruch befindlichen Ländern Zentral- und Osteuropas. Die Ministerkonferenz dürfte einen geeigneten Rahmen für die Vertiefung der Zusammenarbeit der OECD mit Ungarn, Polen und der Tschechischen und Slowakischen Föderativen Republik schaffen.

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

Presse- und Informationsdienst

Texte français au verso